Société fribourgeoise d'éducation

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **48 (1919)**

Heft 13

PDF erstellt am: **03.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

XLVIIIme ANNÉE. N° 13. 1er JUILLET 1919.

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

ET DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DU CORPS ENSEIGNANT

Abonnement pour la Suisse : **4 fr.** ; par la poste : **20 ct.** en plus. — **Pour l'étranger : 5 fr.** — Le numéro : **25 ct.** — Annonces : **15 ct.** la ligne de 5 cm. — **Rabais pour les annonces répétées.**

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à **M. le Dr Julien Favre,** *professeur à l'Ecole normale,* **Hauterive-Posieux.** Les articles à insérer dans le N° du 1er doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois. Les travaux de la Partie pratique doivent être adressés à M. Firmin Barbey, inspecteur scolaire, à Fribourg.

Pour les annonces, écrire à *M. L. Brasey, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,* et, pour les abonnements ou changements d'adresse, à l'*Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg.*

*Le **Bulletin pédagogique** paraît le 1er et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où il ne paraît qu'une fois.*

SOMMAIRE. — *Société fribourgeoise d'Education.* — *Le Psychologue scolaire.* — *Billet de l'instituteur.* — *Caisse de retraite du corps enseignant.* — *Partie pratique* — *Echos de la presse.* — *Chronique scolaire.* — *Cours de vacances à l'Université de Bâle.* — *Avis.*

Société fribourgeoise d'Education

I. Avant la revision des « Statuts »

Le Comité de la Société fribourgeoise d'Education, dans sa séance du 4 juin dernier, a pris connaissance des suggestions, venues de différents côtés, relatives aux nouveaux statuts. Nous croyons utile de les faire connaître aux membres de la Société afin qu'ils puissent y réfléchir avant l'assemblée générale.

On a proposé :

1° de remplacer, dans l'article 1 (dont le projet est libellé comme suit : « La Société a pour but de favoriser le développement de l'éducation et de l'instruction populaires, de défendre les intérêts scolaires au point de vue *catholique* et fribourgeois..... »), le mot *catholique* par le terme *confessionnel.* Ce changement permettrait à tous les Fribourgeois qui travaillent pour la cause de l'éducation populaire

d'entrer dans notre association. Le Comité a accueilli avec bienveillance cette idée, sans toutefois prendre une décision formelle. Il a jugé à propos de solliciter, à ce sujet, l'avis de l'autorité diocésaine ;

2° la création de sections dans le sein de la Société. Chaque arrondissement formerait une subdivision, laquelle engloberait non seulement les instituteurs et institutrices, mais tous les membres de la Société résidant dans la région. Dans ce cas, les art. 5, 6, 7 et 8 du projet devraient subir les modifications qu'entraînerait le nouvel état de choses, s'il était admis par l'assemblée.

Nous attirons l'attention des participants à l'assemblée générale sur le fait que les nouveaux statuts ne sont appelés à déterminer que les principes généraux qui conduiront notre association vers un avenir meilleur. Les détails d'organisation et d'administration seront fixés par un règlement à élaborer ultérieurement.

II. Programme de la réunion du 3 juillet, à Belfaux

8 h. 30. — Office de *Requiem* à l'église paroissiale. Les participants sont priés de s'y rendre directement.

9 h. 15. — Formation du cortège sur la place de l'église et bénédiction du nouveau bâtiment scolaire.

10 h. — Ouverture de la séance dans la salle communale de l'école :

a) Discours de bienvenue de M. le Préfet du district de la Sarine, président d'honneur ;

b) revision des statuts de la Société fribourgeoise d'Education ;

c) renouvellement du Comité ;

d) désignation du district dans lequel se tiendra la prochaine assemblée générale ;

e) Lecture et discussion du rapport sur la question mise à l'étude : « L'enseignement de l'histoire suisse considérée comme branche d'éducation nationale et civique. » (Rapporteur : M. F. Jaquet, instituteur, Granges-Paccot) ;

f) Propositions éventuelles.

12 h. 30. — Banquet à l'Hôtel des Treize-Cantons. (Les cartes de banquet seront mises en vente à l'entrée de la salle.)

III. Horaire des trains

Départ de		*Arrivée à*	
Châtel-Saint-Denis :	5 h. 10	Palézieux :	5 h. 20
Palézieux :	5 h. 25	Fribourg :	7 h. 42
Bulle :	5 h. 10	Romont :	6 h. —
Romont :	6 h. 30	Fribourg :	7 h. 42
Guin :	6 h. 54	Fribourg :	7 h. 05
Fribourg :	8 h. 05	Belfaux :	8 h. 15
Estavayer-le-Lac :	5 h. 27	Belfaux :	6 h. 51
Morat :	6 h. 18	Belfaux :	6 h. 57

Pendant le dîner, aura lieu l'exécution, par tous les assistants, de quelques chants patriotiques. Les instituteurs sont priés de se munir du recueil : *Nos chansons* de M. Bovet et de revoir les Nos 4, 89, 136 et 137.

Fribourg, le 15 juin 1919.

Pour le Bureau du Comité :
F. Delabays, *secrét.*

Le Psychologue scolaire

Voici un personnage qui vient réclamer sa place, une très large place, dans la maison d'école. Nouveau venu, habillé de neuf, impérieux et parlant le jargon du jour, il prétend qu'on lui donne satisfaction sans retard. Sa carte de visite lui décerne un titre imposant : *psychologue scolaire*. Il se réclame de deux puissances d'aujourd'hui : la sociologie et la science.

« Il n'y a de richesse que la vie », disait autrefois le grand esthète anglais, Ruskin. Les gouvernements et leurs sociologues officiels s'en sont enfin avisés. Mais que de richesses gaspillées, si la façon de vivre sa vie est laissée à la liberté des individus ! Tel, qui est intelligent, végète dans un emploi inférieur à ses talents, tandis qu'un imbécile occupe un poste directeur où sa présence est un obstacle à la production, à la progression normales. Combien ont été dirigés, par la vanité des parents, par un caprice d'adolescent, dans une profession pour laquelle ils n'étaient pas faits, en souffrent et font souffrir leur entourage et la société. Les ressources humaines doivent être exploitées, disent les sociologues, aussi rationnellement et systématiquement que les ressources du sol et du sous-sol, par le gouvernement d'un pays. Qui donc viendra rendre à la société l'éminent service de déterminer avec sûreté et précision les capacités de chacun, en vue de l'exploitation méthodique de cette incomparable richesse qu'est la vie humaine ?

Nous voici, s'écrient les psychologues. Nous avons des instruments d'investigation pour mesurer les âmes et peser les talents. Les tests et la psychanalyse nous livrent les secrets du conscient, de l'inconscient, du subconscient avec une sûreté, une précision qui approchent de la sûreté ; de la précision des balances et des cathétomètres des laboratoires de physique et de chimie. Nous décelons les dispositions les plus intimes et secrètes, les plus ignorées de l'individu lui-même qui en est le possesseur. Nous saurons donc évaluer exactement la fortune psychique nationale, que le gouvernement devra gérer par lui-même, par nous plutôt, qui serons ses commis compétents, au